

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-4-1

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

PROJET JARDIN SOLIDAIRE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer une subvention à l'Association Chantier d'Insertion (ACI) « Les Jardins de la Montagne Verte » dans le cadre d'un projet de jardins solidaires étendu sur le périmètre des Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) des territoires Eurométropole Sud et Centre Alsace : notamment à Ostwald et Erstein, en lien avec les communes et partenaires locaux, pour un montant de 22 380 €.

1. Présentation de l'action « Jardin Solidaire »

Le projet « Jardin Solidaire » est une action née de l'idée :

- D'une réflexion conduite avec les Communes du canton d'Erstein sur le développement d'activités solidaires ;
- D'exploitation des terrains situés autour des sites : Centre médico-sociaux à Ostwald (environ 38,40 ares non bâtis) et à Erstein ;
- De réduction des coûts d'exploitation de l'entretien extérieur des terrains des bâtiments de la CeA ;
- D'enrichissement du champ des réponses à la mission d'aide à l'insertion de publics en difficultés dans un souci de préservation de l'environnement ;
- De développement de la « capacité d'agir » des personnes parmi les personnes accompagnées au sein de nos services et rencontrant des difficultés.

Ce projet, à l'initiative du Département du Bas-Rhin, est déjà porté par l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » pour l'exploitation du terrain de la Maison du Conseil Départemental (MCD) de Bischheim avec le projet « Osons jardiner ». Ce projet fait déjà l'objet de plusieurs conventions de partenariat avec la Collectivité, depuis 2017, pour les périodes 2017/2019 et 2019/2020.

Le projet et son développement sur deux nouveaux terrains présentent un intérêt quant à la poursuite de cette action et à l'exploitation sur de nouveaux sites disponibles en étendant l'offre aux Communes du canton d'Erstein et d'Ostwald.

L'action s'inscrit dans les priorités de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) :

- Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021 conclue entre le Département et l'Etat, portant notamment sur l'insertion des personnes sans emploi à travers l'activation des circuits courts (délibération n°CD/2019/002 du 04 février 2019), notamment son axe 5-4 « Favoriser l'inclusion des plus fragiles et l'accès aux besoins fondamentaux (logement, nourriture, santé) et particulièrement son action « Jardin solidaire » ;
- Mener une politique favorisant la mise à l'emploi et l'insertion des publics en difficulté
- La plantation d'arbres en Ville fait partie du « Plan Arbre » ;
- Développer les circuits-courts et l'approvisionnement local ;
- Développer l'emploi lié au maraichage ou à d'autres productions locales ;
- Développement de la stratégie santé de territoire.

L'action présente bien un intérêt public local dans le cadre de la continuité du plan national de lutte contre la pauvreté sous l'axe stratégique intitulé « Jardins solidaires » et de nos compétences en matière de soutien aux populations les plus fragilisées.

2. Objectifs de l'action

L'action portée par l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » vise les éléments suivants :

- Un projet d'extension du dispositif déjà initié par l'association au sein de l'exploitation du jardin du site existant à la Maison du Conseil Départemental de Bischheim (CeA) sous la forme « d'un chantier solidaire et d'insertion hors les murs » du siège de l'association. L'association propose l'implantation de jardins solidaires sur deux nouveaux sites de la CeA : l'UTAMS d'Ostwald et l'UTAMS d'Erstein ;
- L'expérimentation d'un projet à co-construire par l'association avec la Commune d'Ostwald et la Communauté de communes du canton d'Erstein sur leur territoire respectif en partenariat avec la CeA.

Il s'agit de créer les conditions d'un engagement dans des activités pro-sociales pour favoriser un bien-être durable pour les personnes, promouvoir la santé mentale et contribuer à la qualité du « vivre ensemble ».

S'agissant de la seconde partie de l'action envisagée, la finalité de l'expérimentation visée par l'association est de créer une offre d'activités solidaires qui réponde à la fois aux besoins des habitants du territoire et aux besoins d'activité des personnes accompagnées par les Unités Territoriales d'Action Médico-Sociale (UTAMS) : bénéficiaires du RSA et /ou tout autre public.

La réalisation de l'expérimentation viserait à :

1. La construction du projet et de ses acteurs :

- Identification de l'offre solidaire des territoires des deux sites, des acteurs, du public (qui n'est pas en capacité de « se mobiliser » : accès aux structures, démarches administratives, démarche d'insertion vers l'activité ou l'emploi), des moyens à mobiliser.

2. La proposition d'un modèle solidaire qui vise l'exploitation des sites :

- Développer une offre d'insertion adaptée pour chaque personne dont la situation ne permet pas d'intégrer le marché de l'emploi et ou de l'insertion à moyen ou long terme ;
- Développer des activités solidaires sociales, écologiques et environnementales ;
- Permettre des emplois de quelques heures par semaine (règles du cumul à préciser) pour chaque personne dont la situation ne permet pas d'intégrer le marché de l'emploi à moyen ou long terme.

La capacité de mobilisation est la clé de réussite de toute démarche d'autonomisation afin que la personne se sente actrice de ses démarches. Cette démarche touche tous les publics, dans la mesure où il s'agit de franchir une étape de prise de confiance et de se démontrer ses propres capacités.

La poursuite et le déploiement du projet initié à Bischheim permettra de **développer une offre d'insertion adaptée au public à mobiliser dans le cadre d'une démarche d'insertion à l'horizon 2022 dans le cadre d'une éventuelle poursuite d'exploitation des jardins solidaires.**

Phase du projet	Description	Livrable
Co-construction du projet solidaire et constitution de l'équipe projet	Echange avec : - Les agents des UTAMS - les habitants, élus et partenaires dans les communes pour décliner les réseaux de solidarité à développer et mobiliser les citoyens Echanger sur les projets solidaires en cours et identifier leurs synergies	Constitution de l'équipe projet Constitution d'un comité de suivi représentatif des utilisateurs (habitants, élus, partenaires)

Phase du projet	Description	Livrable
Identification : - des personnes accompagnées par les structures sociales et n'étant pas en capacité de profiter de l'offre d'insertion existante -des acteurs , et partenaires de territoire	-Identifier en lien avec les professionnels des UTAMS, les personnes pouvant être associées voir employées dans le projet de l'association -identifier les acteurs et l'offre solidaire de territoire pour établir un schéma d'exploitation et de circuit court	Identification des personnes en capacité d'effectuer quelques heures de travail par semaine pour réaliser des activités solidaires Identification des acteurs et partenaires locaux et communaux
Proposition d'un processus d'exploitation de la production maraichère (ou autre produits), de la distribution et du développement des activités annexes (ateliers pédagogiques de sensibilisation etc.)	Définition d'un processus et de propositions d'actions	Processus d'exploitation , des sites , des acteurs, des bénéficiaires
Aménagement des sites des CMS Ostwald et Erstein	Rendre les terrains exploitables Préparer les sols et les aménagements nécessaires Préparation des terrains et des sites pour les rendre opérationnels	Sols opérationnels pour démarrage des cultures au printemps 2022

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 22 380 euros pour 2021 à l'association « Les Jardins de la Montagne Verte ».

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De poursuivre le partenariat initié par le Département du Bas-Rhin avec l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » ;
- D'approuver l'implantation par l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » d'un jardin solidaire respectivement sur les sites de l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale d'Ostwald et de l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale d'Erstein ;
- D'approuver les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association « Les Jardins de la Montagne Verte », dans le cadre de la mise en œuvre de l'action d'insertion « Jardin solidaire », joint en annexe au présent rapport ;
- D'attribuer pour l'année 2021 une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 380 euros à l'association « Les Jardins de La Montagne Verte » pour la mise en œuvre de l'action d'insertion « Jardin solidaire » ;

La subvention fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits seront prélevés pour les frais de fonctionnement sur l'opération P142O001 (65-65748-428) pour un montant de 22 380 euros €.

- De m'autoriser à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the start of the 'F'.

Frédéric BIERRY